



HERBIGNAC

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Séance du 12 mars 2025

Le 12 mars 2025, le Conseil d'Administration légalement convoqué 5 mars 2025, s'est réuni au C.C.A.S. sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, Mme Marie-Hélène ANGER, Mme Marie-Renée BIZET, Mme Françoise CHAMPION, Mme Françoise MARCHAND, M. Robert ACQUITTER, M. Philippe GILLET, M. Pierre TENDRON

Absent excusé : M. Christian ROUX

Absents non excusés : Mme Nadine CHÉNÉ et M. Pierre-Luc PHILIPPE

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1 : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, le président présente au Conseil d'Administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'Administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique »
En M57, la présentation du rapport d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.
- Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2025

Analyse rétrospective 2020-2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
DEPENSES	391 167,31	437 312,58	459 339,48	492 688,91	445 182,58
011 - Charges à caractère général	28 427,59	34 936,32	39 375,44	36 004,82	30 310,33
012 - Charges de personnel et frais assimilés	345 395,64	381 114,39	394 278,49	427 021,62	388 287,23
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	300,00	0,00	60,00	216,67	429,80
65 - Autres charges de gestion courante	16 983,18	21 261,87	25 625,55	27 063,18	26 143,62
66 - Charges financières (*)				253,62	11,60
67 - Charges exceptionnelles	60,90	0,00	0,00	2 129,00	0,00

(*) intérêts ligne de trésorerie



HERBIGNAC

Compte	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
RECETTES	481 237,53	511 346,39	503 732,61	495 616,73	428 190,07
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	43 057,82	90 070,22	74 033,81	44 393,13	2 927,82
013 - Atténuations de charges	1 876,88	10 106,14	5 238,31	7 191,21	3 382,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	298 553,11	273 597,06	270 930,10	79 755,77	212 558,42
74 - Dotations, subventions et participations	137 598,00	135 000,00	151 355,00	361 912,93	209 300,00
75 - Autres produits de gestion courante	1,72	0,47	0,99	2 363,69	21,83
77 - Produits exceptionnels	150,00	2 572,50	2 174,40	0,00	0,00
RÉSULTAT	90 070,22	74 033,81	44 393,13	2 927,82	-16 992,51

Les participations du conseil départemental imputées au chapitre 70 (compte 70688) jusqu'en 2022 ont été imputées au chapitre 74 (compte 7473) 2023 puis au chapitre 70 (compte 706888) en 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
DEPENSES	0,00	597,98	789,98	819,97	1 000,94
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	597,98	789,98	819,97	1 000,94
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Compte	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
RECETTES	9 522,00	9 522,00	8 984,02	8 410,71	8 150,13
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	9 222,00	9 522,00	8 984,02	8 194,04	7 590,74
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300,00	0,00	60,00	216,67	429,80
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	129,59
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT	9 522,00	8 924,02	8 194,02	7 590,74	7 149,19

Constats 2024

Dépenses de fonctionnement

Peu d'évolution des charges de personnel. Rappel : en 2023, remboursement de 2 années de mise à disposition de l'assistante du pôle.

Maintien des aides facultatives : 16 042,35 € en 2024 et 18 879,12 € en 2023



HERBIGNAC

Recettes de fonctionnement

Baisse des recettes : diminution du nombre de bénéficiaires accompagnés

Augmentation de la subvention communale : 190 000 € en 2023 et 178 000 € en 2022.

En investissement

La dépense correspond à l'achat d'équipements pour les logements d'urgence.

Propositions pour 2025

De part l'arrêt de l'activité de SAD et pour accompagner les aides à domicile en complément de la Direction des Ressources Humaines, maintien des séances d'analyse de la pratique pour le 1^{er} semestre 2025

Augmentation de la subvention de la commune qui sera de 378 000 €. Les dépenses de personnel ne peuvent être estimées à ce jour sans connaître les projets professionnels des aides à domicile.

La baisse progressive du nombre d'usagers conduira à une baisse des recettes significative.

Maintien d'un poste d'agent social (aide à domicile) pour développer les actions auprès des séniors et accompagner les enfants porteurs de handicap sur les temps périscolaires.

Augmentation des subventions par le transfert des financements accordés par la commune qui relève des solidarités et de la santé.

Le Conseil d'administration a pris acte des constats 2024 et des propositions 2025.

Décision à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

La Présidente,

Christelle GRASSE

